

SESSION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE PLÉNIÈRE JEUDI 21 SEPTEMBRE

L'assemblée départementale se réunira le jeudi 21 septembre pour la séance plénière concernant la décision modificative n°1.

L'ordre du jour de la session est joint à cette invitation.



JEAN MORIN
Président du conseil
départemental de la Manche

vous convie à assister à la séance plénière

le jeudi 21 septembre à partir de 10h30, à la Maison du Département à Saint-Lô

La séance pourra être suivie en direct sur le site Internet manche.fr